

# INTERNATIONAL SCHOOL OF NICE

## GUIDE pour les élèves et les parents

Les deux versions de ce document, en Français et en Anglais,  
sont disponibles sur le site web de l'école

**Mise à jour Juin 2020**

15 avenue Claude Debussy – 06200 Nice – Téléphone 04 93 21 04 00 – Fax 04 93 21 84 90 -  
[www.isn-nice.com](http://www.isn-nice.com)

# Sommaire

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>VISION – MISSION - PHILOSOPHIE</b> .....	<b>5</b>
<b>INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES RELATIVES A L'ECOLE</b> .....	<b>7</b>
ABSENCES - PRESENCE .....	7
BUS .....	8
CHANGEMENT D'ADRESSE ET/OU DE NUMERO DE TELEPHONE.....	8
LISTE DE CLASSE.....	8
COMMUNICATIONS .....	9
SOIREES DANSANTES .....	9
TENUE VESTIMENTAIRE .....	9
FERMETURE D'URGENCE.....	10
SORTIES SCOLAIRES.....	10
EXERCICES D'EVACUATION.....	10
HORAIRES ET SURVEILLANCE .....	10
CARTES SCOLAIRES .....	11
ASSURANCE .....	11
BIBLIOTHEQUE .....	11
SALLE D'INFORMATIQUE.....	12
CASIERS.....	12
DEJEUNER .....	12
BIENS PERSONNELS.....	13
PHOTOGRAPHIES .....	13
CONSEIL DE L'ECOLE .....	13
CONSEIL DES ELEVES.....	13
SANTE, MALADIE, MEDICATION .....	14
PUBLICATIONS DES ELEVES (Y COMPRIS PUBLICATIONS ELECTRONIQUES) .....	14
REUNIONS D'ELEVES.....	14
ASSOCIATIONS D'ELEVES.....	14
ELEVES MAJEURS.....	15
UTILISATION DU TELEPHONE .....	15
LIVRES SCOLAIRES ET FOURNITURES .....	15
FRAIS DE SCOLARITE ET AUTRES .....	15
<b>REGLEMENTATION GENERALE ET DISCIPLINAIRE</b> .....	<b>17</b>
HARCELEMENT.....	17
CONDUITE.....	17
DISCIPLINE ET SANCTIONS (applicable aux élèves de Middle et High School) .....	18
<b>QUESTIONS SCOLAIRES</b> .....	<b>21</b>
CONSEILS SCOLAIRES .....	21
CALENDRIER SCOLAIRE.....	21
PROFESSEURS PRINCIPAUX .....	21
ORIENTATION.....	21
COURS DE SCIENCES.....	21
EVALUATION ET NOTATION A L'ISN .....	23
NOTATION-ACCOMPLISSEMENTS-EFFORTS .....	25
DEVOIRS A LA MAISON.....	25
EDUCATION PHYSIQUE .....	25

PASSAGE DE CLASSE.....	25
CONTROLE CONTINU .....	26
CENTRE D'EXAMENS DES COLLEGES AMERICAINS.....	26
TUTORAT .....	26
<b>ECOLE SECONDAIRE....ERREUR ! SIGNET NON</b>	
<b>DEFINI.....</b>	<b>26</b>
SURVEILLANCE DES RESULTATS SCOLAIRES.....	26
CHANGEMENT DE PROGRAMME .....	26
CHARGE DE COURS.....	27
CREDITS.....	27
EXAMENS.....	27
CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES.....	28
COURS AVANCES.....	28
COURS INDIVIDUELS .....	28
BACCALAUREAT INTERNATIONAL .....	28
SERVICE RENDU A L'ECOLE .....	29
MEMOIRE .....	29
INSCRIPTIONS DANS d'AUTRES ECOLES.....	29
LES VISITES DANS L'ECOLE.....	29
CHARTRE DE NOS CLASSES VIRTUELLES.....	30

Le présent document est édité en français et anglais.  
En cas de discordance entre les deux versions, c'est la langue française qui prévaudra, la traduction anglaise étant à titre informatif.

## INTRODUCTION

L'International School of Nice (ISN) est une école privée mixte en externat, accueillant les élèves du Pre-Kindergarten jusqu'au Grade 12, gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur. L'école dispense une instruction internationale en langue anglaise à des élèves de différentes nationalités.

L'école est constituée de trois unités : Lower (Primaire), Middle et High School (Secondaire). Chaque unité possède son propre programme, cependant les objectifs généraux et les attentes de l'école sont identiques.

Le but de ce Guide est de fournir aux élèves et à leurs parents une présentation générale de l'ISN contenant des informations sur le plan administratif et scolaire, ainsi que le règlement de l'ISN.

## VISION – MISSION – PHILOSOPHIE

La vision de l'Ecole Internationale de Nice est de se comporter en tant que leader des écoles IB du monde, c'est ainsi qu'elle stimule, encourage et nourrit ses élèves multiculturels à devenir des citoyens cultivés et bien éduqués, conscients des enjeux du monde d'aujourd'hui et de demain.

Nous incitons nos élèves à prendre une place importante et active dans la société tout en ayant un rôle bienveillant.

Nous encourageons nos élèves à réussir dans leur potentiel éducatif et développer leur personnalité. Nous nourrissons les pensées et l'esprit de nos élèves dans un milieu sain, fraternel et bienveillant.

### MISSION

**INSPIRE** our diverse community of learners to take a proactive role as responsible global citizens  
**SUPPORT** students to achieve their individual potential and become well-rounded life-long learners  
**NOURISH** the minds and spirit of our community in a safe, respectful and caring environment

**ISN inspire, soutient, nourrit.**

### Philosophie

ISN place l'élève au centre du processus d'apprentissage.

ISN utilise des techniques d'apprentissages diverses et variées afin de permettre à chaque élève de se développer en tant que personne à part entière.

ISN entretient une ambiance familiale et un esprit de communauté au sein de notre environnement d'apprentissage.

ISN implique toutes les différentes parties : élèves, enseignants, parents et administration dans la réussite de notre but.

ISN inspire et habilite les élèves à faire un changement positif dans le monde.

ISN encourage fortement les élèves à avoir de l'empathie et de la compassion avec les personnes du monde entier.

ISN nourrit une appréciation de la vie et de la culture du pays hôte et de la communauté internationale dans son ensemble.

Les élèves de l'ISN, en tant qu'élèves des écoles IB du monde, adoptent la philosophie de la Mission IBO, et maintiennent les buts fixés dans le Profil de l'Apprenant (Learner Profile).

ISN s'assure que ses jeunes élèves se développent en tant que :

### **Investigateurs**

Ils développent leur curiosité naturelle. Ils acquièrent les compétences nécessaires pour mener des investigations et faire des recherches, et démontrent de l'indépendance dans l'apprentissage. Ils ont soif de connaissance, et cette soif de connaissance sera entretenue toute leur vie durant.

### **Connaisseurs**

Ils exploitent les concepts, les idées et les sujets qui possèdent une importance à la fois globale et locale. De cette façon, ils acquièrent une connaissance approfondie, et développent une compréhension à travers des disciplines diverses et variées.

### **Penseurs**

Ils prennent des initiatives en mettant en pratique leurs connaissances de réflexion de manière créative et objective afin d'aborder des problèmes complexes, et ainsi prendre des décisions adéquates et éthiques.

### **Communicants**

Ils comprennent et expriment leurs idées avec confiance et de manière créative dans plusieurs langues, et avec différents modes de communication. Ils travaillent avec efficacité et de bonne volonté en collaborant avec d'autres personnes.

### **Personnes qui ont des principes**

Ils agissent de manière intègre et honnête, avec un grand sens de justice et de respect pour la dignité de l'individu, des groupes et des communautés. Ils prennent la responsabilité de leurs propres actions et les conséquences qui les accompagnent.

### **Personnes ouvertes d'esprit**

Ils comprennent et apprécient leurs propres cultures et leurs histoires personnelles, et sont ouverts aux perspectives, valeurs et traditions des autres personnes et communautés. Ils ont l'habitude de donner et d'évaluer des différents points de vue, et sont pleins de bonne volonté pour profiter de cette expérience.

### **Personnes bienveillantes**

Ils démontrent de l'empathie, compassion et du respect à l'égard d'autrui. Ils se préoccupent d'aider et rendre service à autrui, d'agir en faisant un changement positif dans la vie d'autrui.

### **Preneurs de risques**

Ils font face à des situations inconnues avec beaucoup de courage et d'abnégation, et possèdent l'indépendance d'esprit pour explorer de nouveaux rôles, idées et stratégies.

### **Equilibrés**

Ils connaissent l'importance d'être intellectuellement, physiquement, et émotionnellement équilibrés afin d'atteindre un bien-être pour eux-mêmes et pour les autres.

### **Personnes réfléchies**

Ils sont capables de donner une réflexion pondérée à leur propre apprentissage et expérience. Ils sont capables d'évaluer et comprendre leurs forces et faiblesses afin de contribuer à leur développement personnel d'apprentissage.

## **INFORMATIONS GENERALES ET ADMINISTRATIVES RELATIVES A L'ECOLE**

### **ABSENCES - PRESENCE**

L'assiduité est la condition nécessaire pour satisfaire aux exigences de notation et de passage dans la classe supérieure. Une présence régulière favorise les succès scolaires et doit être une priorité. La présence des élèves à l'école est rigoureusement surveillée par les professeurs de chaque classe qui tiennent un registre d'absences. Les élèves doivent assister à tous les cours prévus chaque jour.

L'ISN acceptera les absences pour cause de maladie, deuil familial... Toute absence devra faire l'objet d'une note écrite signée par les parents. Nous insistons particulièrement sur le fait que les périodes de vacances scolaires ne doivent pas être prolongées. Les élèves qui manqueraient l'école en prolongeant les vacances verront ces absences comptabilisées en absences non autorisées. Tout travail ou contrôle manqué se verra attribué un zéro. Les parents sont de ce fait invités à prendre tout rendez-vous médical (médecin, dentiste) ou autre en dehors des heures de cours. Le travail fait en classe ne pourra pas être rattrapé en cas d'absence. Il n'y a pas de récupération de l'enseignement pendant les heures effectives de cours.

Tout élève arrivant en retard, après 8:55 doit signer le registre à l'accueil.

Un élève absent pendant 10 % ou plus d'un semestre, peut être privé de notation pour le semestre concerné. Des absences injustifiées répétées, après notification d'avertissements, conduiront à l'exclusion temporaire, voire au renvoi de l'élève en question.

En cas d'absence, les procédures ci-dessous sont à respecter :

- Les parents doivent notifier à l'école toute absence connue à l'avance, en indiquant les dates concernées.
- Le jour même d'une absence, les parents doivent avertir l'école avant 8 heures 30, de préférence par email [isn@isn-nice.com](mailto:isn@isn-nice.com) ou par téléphone.
- Au retour à l'école, l'élève doit fournir une note écrite de la part des parents ou du médecin, en mentionnant le jour et le motif de l'absence. L'absence d'une telle note équivaut à une absence non-autorisée.

Les parents seront immédiatement contactés en cas d'absence non-autorisée.

Les élèves qui viennent à l'école en voiture doivent arriver avant 8 h 40.

**C'est à l'élève lui-même qu'incombe la responsabilité de se tenir informé du travail qui a été manqué pendant une absence et de rattraper ce travail avec le professeur concerné.**

### **Départ anticipé**

Si un élève doit quitter l'école plus tôt un jour, la procédure suivante est à respecter :

1. Les parents doivent écrire un mot (**pas d'e-mail**) à l'école pour demander l'autorisation. L'école se réserve le droit de juger si la demande est acceptable ou non.
2. Ni les appels téléphoniques signalant un départ anticipé, **ni les e-mails** ne sont acceptés.
3. Aucun élève n'est autorisé à quitter l'école sans être accompagné par un parent.
4. Le parent ou le tuteur doit signer le registre avant qu'un élève puisse quitter l'école.

## **BUS**

Le ramassage scolaire quotidien est une facilité proposée par l'ISN, et toute information relative aux trajets et aux horaires est disponible auprès de la réception et sur le site internet de l'école : [www.isn-nice.com/bus-service/](http://www.isn-nice.com/bus-service/). Les bus empruntent les routes principales, c'est pourquoi un service de porte-à-porte ne peut être envisageable. La réglementation concernant ce ramassage scolaire a été établie pour la sécurité et le confort de ceux qui l'utilisent. Tout élève qui transgressera cette réglementation sera exclu du bus. (Dans ce cas, aucun remboursement des frais ne sera accordé).

Un deuxième service de bus desservant la plupart des destinations est assuré les lundis et jeudis après les activités extrascolaires. Les détails des horaires et arrêts seront donnés en début d'année.

Les règles de l'ISN relatives à l'utilisation des bus scolaires sont les suivantes :

1. Les élèves doivent être à leur arrêt à l'heure exacte (les chauffeurs ont pour instruction de ne pas les attendre).
2. Les élèves doivent être assis, **leurs ceintures de sécurité attachées** et ne pas parler au chauffeur sans absolue nécessité, dès que le bus roule.
3. Il est interdit de boire, manger ou fumer dans le bus.
4. Les élèves ne doivent pas crier ou faire du bruit.
5. Les élèves doivent garder le bus propre et ne pas y laisser de débris.
6. Les élèves de l'Ecole Primaire ne sont pas autorisés à traverser la chaussée à leur arrêt, si l'un des parents ou son représentant ne sont pas présents; et
7. Un élève prenant le bus ne doit pas descendre avant l'arrivée à l'école le matin, ni avant son arrêt l'après-midi. Il est possible de changer d'arrêt, uniquement après en avoir informé l'école par écrit.

Il en va de la responsabilité des parents de récupérer leur enfant à l'arrêt du bus l'après-midi. S'ils ne sont pas en mesure d'être présents à l'arrêt de bus, ils doivent en informer l'école en appelant avant 15 heures. Les compagnies de transport ont reçu l'instruction de garder les enfants de moins de 12 ans dans le bus ou de les emmener au commissariat de police le plus proche si les parents ne sont pas à l'heure pour récupérer leur enfant. Aucun élève ne pourra utiliser le bus s'il ne possède pas une carte de bus ou un ticket de bus retiré à la réception avant 14 heures.

Les étudiants doivent respecter les règles de l'école pendant tous les trajets scolaires en bus. Toute attitude perturbatrice et irrespectueuse conduira à des sanctions et pourra éventuellement amener à une suspension partielle ou totale de l'usage du bus.

**TOUTE DETERIORATION DES BUS SERA A LA CHARGE DES PARENTS DE L'ELEVE RESPONSABLE.**

## **CHANGEMENT D'ADRESSE ET/OU DE NUMERO DE TELEPHONE**

Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être immédiatement signalé par écrit à l'accueil.

## **LISTE DE CLASSE**



Lors de la constitution d'une classe, le principal de chaque section discute avec le corps enseignant afin de considérer avec attention le mélange d'élèves pour constituer une classe tout en prenant en compte l'équilibre académique, linguistique, social, culturel et par genre. Ceci est un processus complexe lié à différents facteurs, et la décision finale concernant la constitution d'une classe appartient au jugement professionnel du principal de chaque section, et à son équipe. Ce processus est en accord avec le Profile de l'apprenant du BI qui encourage l'ouverture d'esprit et l'interaction multi culturelle.

## **COMMUNICATIONS**

La communication entre l'école et les parents se fait régulièrement et de plusieurs manières :

1. En ligne – l'école communique régulièrement avec les étudiants et les parents via ManageBac et le site web de l'école. Tous les élèves d'école secondaire sont tenus de se connecter à ManageBac, ainsi que de vérifier leur email ISN, quotidiennement sur la période scolaire. De plus, l'école gère une page Facebook qui permet aux étudiants et aux parents de voir les photos des derniers événements et des activités de l'école.
2. Au début de l'automne, une soirée "Porte Ouverte" est organisée pour présenter aux parents les professeurs et les programmes.
3. Deux journées sont prévues en cours d'année pour des "Rendez-vous Parents-Professeurs". C'est l'occasion pour les parents de rencontrer individuellement les professeurs et de parler des progrès de leur(s) enfant(s). D'autres rendez-vous peuvent être pris en cours d'année, si nécessaire.
4. Pour les élèves en difficulté, des lettres d'avertissement sont envoyées à mi-semestre, trois ou quatre semaines avant la fin de chaque semestre.
5. Des bulletins écrits détaillés sont envoyés aux parents à la fin de chaque semestre.
6. Un "Bulletin d'information" publié par la Direction, est régulièrement envoyé par email. Il contient des informations sur les réalisations de l'école, ses activités et les événements à venir.
7. Des "Tables Rondes" permettent une communication directe entre la Direction de l'école et les parents. Ces discussions traitent de sujets et/ou problèmes qui se posent durant l'année et permettent d'améliorer constamment l'école en reflétant les préoccupations des parents.
8. Les parents sont invités à signaler aux professeurs de l'ISN s'ils ont des préoccupations au sujet de leur(s) enfant(s). Un simple appel téléphonique à la réception de l'école suffit pour prendre rendez-vous.
9. Les parents qui ont rencontré un professeur mais qui ne sont toujours pas satisfaits, peuvent également rencontrer le responsable de section et si le problème n'est toujours pas résolu, ils peuvent rencontrer la Direction.

## **SOIREES DANSANTES**

Des soirées dansantes sont organisées habituellement par le Conseil des Elèves ou d'autres groupes d'élèves. Tous les règlements de l'école s'appliquent lors de ces soirées. Des invités -qui doivent également respecter tous les règlements de l'ISN- peuvent être acceptés, après l'accord de la Direction.

## **TENUE VESTIMENTAIRE**

L'apparence personnelle des élèves de l'ISN doit refléter le respect de leur école et de la communauté multiculturelle. La tenue vestimentaire doit être correcte. Les casquettes ou chapeaux sont interdits à l'intérieur des locaux mais autorisés à l'extérieur pendant la pause déjeuner, les

récréations ou les cours de sport. Il est conseillé aux parents de marquer les effets de leurs enfants (surtout les affaires de sport). **Tout type de vêtement considéré comme obscène, diffamatoire, calomnieux, ou faisant publicité de drogues, d'alcool, ou toute conduite incivile sont strictement interdits.** Il est demandé aux élèves de porter la tenue de sport de l'ISN à la fois à l'intérieur de l'école et à l'extérieur pendant les cours et lors de matchs ou d'évènements sportifs.

Les étudiants habillés de manière inappropriée seront demandés à s'habiller correctement.

### **FERMETURE D'URGENCE**

S'il s'avère nécessaire de fermer l'école précipitamment (à cause de très mauvaises conditions météo, grèves des transporteurs ou autre, un message sera laissé sur le répondeur de l'école et diffusé sur Radio Riviera (106.5 FM).

Si cela arrive au cours d'une journée de classe, les parents seront contactés directement par téléphone.

### **SORTIES SCOLAIRES**

L'école propose différentes sorties scolaires tout au long de l'année, en rapport avec les cours et faisant partie intégrante du programme. Ces sorties occasionnent des frais. Toute sortie se déroule sous la responsabilité de l'adulte organisateur et pour ces activités, les parents doivent posséder une assurance responsabilité civile. Une assurance de santé est incluse dans les frais de la sortie. Cependant, la perte d'un objet ou une annulation par un élève n'est pas compris. L'acompte financier n'est pas remboursable et nous vous conseillons à prendre une assurance annulation pour éviter toute perte financière en cas d'annulation par un élève. Les règles de l'ISN restent en tout état de cause applicables lors de ces sorties scolaires. La participation aux voyages scolaires est soumise à la condition que l'étudiant ait une attitude respectueuse aussi bien avant que pendant le voyage. Le code de conduite doit être signé par les étudiants ainsi que les parents et ce pour chaque voyage.

### **EXERCICES D'EVACUATION**

L'école est équipée d'un système d'alarme et des exercices d'évacuation/alerte au feu sont programmés plusieurs fois dans l'année. Les instructions sont affichées dans chaque classe et tous les élèves doivent être familiarisés avec elles. Les élèves doivent respecter à la lettre les consignes de sécurité données par leurs professeurs et affichées sur les murs.

Il est formellement interdit de jouer avec le matériel de lutte contre l'incendie ou de toucher au système d'alarme. Pour des raisons évidentes de sécurité, toute détérioration du système de lutte contre l'incendie ou du système d'alarme doit être signalée à la Direction.

L'école est soumise régulièrement à une inspection des autorités françaises, chargées du respect des règles de sûreté, et à des audits internes par les coordinateurs sécurité de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur.

### **HORAIRES ET SURVEILLANCE**

La journée d'école commence à 8 h 45 et finit à 15 h 40. L'ISN ouvre ses portes le matin à 8 h 30 et les ferme le soir à 17 h (17 h 15 en cas d'activités après scolaire).

Il est demandé aux parents de s'assurer que leur(s) enfant(s) arrive(nt) en classe à l'heure. Les retards coutumiers ne sont pas tolérés. Ils perturbent les cours. Ils peuvent entraîner des mesures disciplinaires. Un élève ayant été retenu par un professeur et arrivant en retard à un cours doit avoir une note explicative de la part de ce professeur.

Il est également demandé aux parents de ne pas pénétrer dans l'enceinte de l'établissement sans raison particulière (rendez-vous avec un membre de la Direction ou du corps enseignant, réunion de l'Association des Parents d'Elèves...).

Les enfants des classes de primaire sont remis par les parents ou les personnes qui les accompagnent au personnel enseignant chargé de leur surveillance. Ils sont récupérés de la même façon à la fin de chaque journée.

## **CARTES SCOLAIRES**

Les élèves qui ont besoin d'une carte scolaire ISN doivent en faire la demande à la réception de l'école.

## **ASSURANCE**

Tous les élèves de l'école sont couverts par une assurance "multirisques scolaires" (comprise dans les frais de scolarité). Cette assurance :

- inclut la responsabilité civile et couverture médicale en France
- exclut la perte ou le vol de biens personnels
- exclut l'assistance médicale, le rapatriement pour les voyages scolaires à l'étranger, ainsi que l'annulation et la perte de bagages.

Il est conseillé aux parents de prendre une assurance couvrant les risques, dommages et pertes non inclus ci-dessus.

Les élèves âgés de plus de 18 ans n'habitant pas avec leurs parents doivent être à même de fournir toute assurance nécessaire, une copie doit être fournie à la réception de l'école pour le dossier de l'élève.

## **BIBLIOTHEQUE**

L'ISN dispose de deux bibliothèques : une pour le secondaire et une pour le primaire, offrant plus de 6000 livres et autres ouvrages, disponibles en prêt pour les élèves. Une compensation (calculée sur le coût du remplacement) devra être versée pour tout ouvrage abimé ou perdu.

Les élèves des grades 6 à 10 ont régulièrement des classes programmées à la bibliothèque avec leurs professeurs et la responsable de la bibliothèque accueille chaque classe du primaire dans leur bibliothèque une fois par semaine.

## SALLE D'INFORMATIQUE

Les élèves doivent se comporter de manière appropriée sur le réseau informatique de l'école comme en classe, à la cantine ou dans la cour de récréation.

Les élèves doivent adhérer aux règles suivantes afin de profiter des privilèges informatiques de l'ISN.

1. Le réseau informatique de l'ISN doit être utilisé dans un but éducatif (traitement de texte, recherche, etc.)
2. Il faut toujours se connecter avec son pseudonyme et son mot de passe avant d'utiliser l'ordinateur.
3. Il ne faut pas utiliser l'ordinateur dans le but de nuire aux personnes ou à leur travail.
4. La nourriture et les boissons sont interdites dans la salle d'informatique.
5. Les sacs et les cartables sont interdits dans la salle d'informatique.
6. Il ne faut pas détériorer les ordinateurs ou le réseau informatique.
7. Il ne faut pas entraver le bon processus du réseau informatique en installant des logiciels pirates, des sharewares ou freewares.
8. Il ne faut pas enfreindre les lois du copyright.
9. Il ne faut pas visionner, diffuser ou afficher des messages ou images à caractère offensant.
10. Il ne faut pas partager votre mot de passe avec une tierce personne.
11. Il ne faut pas accéder sans autorisation aux dossiers des autres personnes.
12. Merci de signaler immédiatement à un responsable toute infraction au règlement.
13. **Vous êtes responsables de vos actions et de la perte de vos privilèges si vous ne respectez pas le règlement informatique.**

## CASIERS

En début d'année, il est attribué à chaque élève de Middle et High School un casier pour ranger ses livres et affaires personnelles. Les casiers doivent être rangés et propres. **Les sacs doivent être laissés dans la salle des casiers, jamais en-dehors ni dans les aires de circulation.** Les élèves doivent se procurer un cadenas pour leur casier. Des cadenas sont disponibles à la réception contre une caution de 10 €. Cadenas et clef doivent être rendus à la fin de l'année scolaire. Les objets de valeur ne doivent pas être laissés dans les casiers, ni même apportés à l'école.

## DEJEUNER

Les élèves ont la possibilité de manger au restaurant scolaire. Pour cela, le contrat et la documentation vous sont fournis avec le kit/pack de démarrage de l'école. Les menus sont affichés chaque mois sur le site internet de l'école. Les élèves peuvent aussi apporter leur déjeuner.

Les repas sont pris dans la cafeteria ou sur la terrasse de la cafeteria, sous la surveillance du personnel de cantine et des professeurs. Les élèves sous contrat avec le restaurant mangent à des tables désignées spécifiquement à cet effet.

Les élèves du Primaire ont une demi-heure pour le repas suivie d'une demi-heure de récréation.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Tous les parents sont automatiquement membres de l'Association des Parents d'Élèves de l'ISN. Son Comité Directeur, élu chaque automne, gère les activités de l'association telles que : la Fête d'Halloween, le Buffet international, le Cabaret, ou les Kermesses. Les réunions de l'Association des Parents d'Élèves se tiennent généralement le premier mardi de chaque mois dans la cafeteria à 9 heures du matin. Plus d'informations sur le calendrier du PTA disponible sur le site internet de l'école. Une cotisation annuelle est due pour le PTA au début de chaque année scolaire.

### **BIENS PERSONNELS**

Les élèves n'ont pas le droit d'apporter des planches ou patins à roulettes à l'école. Il est également formellement interdit d'apporter à l'école ou dans le bus scolaire tout objet qui pourrait être dangereux comme, mais pas uniquement limité à des couteaux ou des armes à feu (aussi bien les armes de paintball ou les armes à feu en forme de jouet). De même, le port ou l'apport d'objets de valeur est fortement déconseillé. L'ISN ne peut être tenue responsable des objets perdus. Les élèves doivent laisser tout objet de valeur (y compris montres et bijoux) au professeur d'Education Physique pendant les cours d'Education Physique. Ces objets seront mis sous clefs durant le cours.

### **PHOTOGRAPHIES**

Au cours de l'année scolaire, les élèves sont susceptibles d'être photographiés et filmés par l'école et ces photos/vidéos peuvent être publiées dans des brochures, documents et Newsletter ainsi qu'à travers la communication Internet de l'école comme le site web. : [www.isn-nice.com](http://www.isn-nice.com). et la page Facebook. Si vous vous opposez à ce que des photos ou vidéos de votre (vos) enfant(s) apparaissent dans ces médias, **veuillez nous le faire savoir par écrit de manière à ce que votre souhait soit respecté.**

### **CONSEIL DE L'ECOLE**

Le « School Board » est composé de six membres: Deux représentants de la CCINCA, parmi lesquels le Président du « School Board » sont automatiquement élus, plus deux représentants des parents d'élèves et deux représentants du corps professoral de l'ISN, employés permanents de la CCINCA, élus en Octobre. Les deux membres invités sont le Directeur de l'ISN et le Directeur de la DFPA –Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage- (Hiérarchique du Directeur de l'ISN). Un membre de l'administration ISN sera présent à toutes les réunions du School Board pour les différents comptes rendus, sur demande spécifique du School Board

Les compétences du « School Board » sont les suivantes :

- Nomination du Directeur de l'ISN sur proposition de la CCINCA
- Définition des grandes orientations stratégiques et pédagogiques de l'ISN
- Consultation sur les budgets prévisionnels annuels (exploitation et investissements) et sur les comptes annuels, dans le respect des procédures établies par le Ministère de Tutelle
- Consultation sur les grands programmes d'investissements
- Consultation sur les projets de conventions avec des tiers (personnes de droit public ou privé)
- Modifications des programmes pédagogiques lorsque ceux-ci peuvent avoir un impact sur la stratégie de l'école.

Les membres du « School Board » s'engagent à respecter les standards de gouvernance tels que stipulés par l'ECIS - European Council of International Schools-.

Les parties prenantes s'engagent à respecter la confidentialité des sujets traités lorsque celle-ci est demandée par l'une des parties prenantes.

Le « School Board » se réunit 6 fois durant l'année scolaire.

### **CONSEIL DES ELEVES**

Les élèves de Primaire, Middle et High School élisent leur propre Conseil des Elèves qui agit comme lien entre les élèves et les autres membres de la communauté scolaire : professeurs, personnel administratif et Association des Parents d'Elèves. Les Conseils des Elèves se rencontrent chaque semaine et proposent des activités et des événements pour chaque section de l'école.

## **SANTE, MALADIE, MEDICATION**

Si un élève tombe malade à l'école, les parents ou les tuteurs seront contactés. Il est demandé à tous les parents de fournir les coordonnées d'un contact en cas d'urgence, ce qui nous permettra de prévenir une tierce personne ou un médecin en cas de besoin.

Tout élève admis dans la salle de repos devra signer le registre en mentionnant son nom, la raison et l'heure d'arrivée et de départ.

L'école ne peut pas administrer de produits pharmaceutiques aux élèves, y compris aspirine ou médicament similaire.

Il est demandé à tous les élèves de passer une visite médicale au moins une fois par an et de fournir un certificat médical qui sera classé dans le dossier de l'élève, précisant les aptitudes ou les inaptitudes quant à la pratique des activités sportives.

Tous les élèves doivent être à jour de leurs vaccinations et avoir les carnets de vaccinations nécessaires avec les dates de validité ou de rappel.

Les parents ne doivent pas envoyer leur(s) enfant(s) malade(s) à l'école. Ils sont invités à signaler immédiatement à l'administration de l'école toute maladie contagieuse contactée par leur(s) enfant(s) dont le retour à l'école sera dépendant de la fourniture d'un certificat médical de non-contagion.

Les parents autorisent l'école sans leur consentement écrit à décider en cas d'urgence du transport de leur(s) enfant(s) à l'hôpital le plus proche offrant des soins appropriés.

Tout manquement à se soumettre à ces règles rendra l'élève et sa famille responsables devant la loi.

## **PUBLICATIONS DES ELEVES (Y COMPRIS PUBLICATIONS ELECTRONIQUES)**

Des publications éditées par les élèves peuvent être distribuées dans l'école. Cependant, les auteurs assument la responsabilité du contenu à la fois du point de vue pénal et civil. Les parents sont informés que, dans le cas de mineurs, une telle responsabilité leur incombe.

Le contenu de ces publications ne doit pas attaquer le comportement public, les droits d'autrui ou le respect de la vie privée d'autrui. Pas plus qu'il ne doit être injurieux ou diffamatoire, et il est interdit aux auteurs de se livrer à des dénonciations ou de mentir. Ceci inclut toutes les publications sur Internet.

## **REUNIONS D'ELEVES**

Les élèves sont autorisés à tenir des réunions uniquement afin de faciliter la diffusion de l'information. De telles réunions doivent se tenir en dehors des heures de cours. Avant toute réunion, l'élève responsable doit en faire la demande auprès du Directeur ou du Principal, en précisant la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion. La réunion ne peut se tenir qu'avec l'autorisation de la Direction, et uniquement dans la salle désignée à cet effet.

Aucun tract ne pourra être distribué dans l'école. Aucune réunion politique ne pourra y être tenue.

## **ASSOCIATIONS D'ELEVES**

Il est possible pour certaines associations de fonctionner à l'intérieur de l'école. Leur fonctionnement est cependant sujet à l'approbation du Directeur, une fois que les statuts lui ont été présentés. En aucun cas ces associations ne peuvent avoir un caractère religieux ou politique.

Le président et chaque membre de chaque association doit être majeur et tous doivent être responsables de leurs actions devant la loi, l'ISN n'ayant aucune responsabilité en ce qui concerne ces associations.

Celles-ci doivent tenir leurs réunions en dehors des heures de cours et pas plus tard que 19 heures, sauf accord de la Direction. Les salles réservées pour ces réunions doivent être remises en place après utilisation.

### **ELEVES MAJEURS**

Les élèves majeurs restent soumis aux règles intérieures de l'école dans tous les domaines. L'administration se réserve un droit de regard sur les agissements de ces élèves. Leurs familles peuvent être informées de leur comportement, de leur implication au travail et de la qualité de leur travail.

### **UTILISATION DU TELEPHONE ET APPAREIL ELECTRONIQUE DE LOISIRS**

A l'ISN nous pensons fortement que les élèves doivent rester centrés sur leurs activités académiques et participer à la vie scolaire tout au long de la journée. Les téléphones mobiles et autres appareils électroniques peuvent déconcentrer les élèves et perturber les classes et les assemblées. Donc, **l'utilisation des téléphones mobiles et autres appareils électroniques est interdite à l'école. Ils doivent rester éteints pendant toute la journée scolaire.**

En cas d'urgence, les élèves doivent contacter l'office.

**Veillez noter que** tout appareil connecté/portable tel que les Smart Watches (iWatch, Samsung Gear S,...) ou tout autre appareil capable d'avoir accès à Internet, de recevoir des SMS, emails, etc... est strictement interdit dans les locaux de l'école.

### **LIVRES SCOLAIRES ET FOURNITURES**

Les fournitures de base telles que le papier, les cahiers, les trousse, etc. doivent être apportées à l'école chaque jour dès le premier jour de classe. Si des fournitures spécifiques sont demandées par un professeur, celui-ci en informera directement les parents.

Tous les livres scolaires ou cahiers d'exercices sont fournis par l'école en début d'année. Les élèves qui perdent ou abiment un ouvrage devront payer leur remplacement.

### **FRAIS DE SCOLARITE ET AUTRES**

Les parents doivent se référer aux échéances des frais de scolarité dans le contrat d'inscription qui est signé chaque année. L'inscription à l'ISN implique l'acceptation des termes détaillés dans le présent document, ainsi que dans le dossier d'inscription.

Le contrat d'inscription doit être complété et signé par les parents ou le tuteur légal à l'admission et à chaque réinscription pour chaque enfant de l'ISN.

Toutes les conditions concernant le paiement, les remboursements, l'arrivée ou le départ d'un élève en cours d'année et les frais supplémentaires sont détaillées dans le dossier d'inscription.

## **CONDITIONS GENERALES**

- L'ensemble des prestations de l'ISN est assujetti aux conditions générales qui prévalent sur tout autre document.
- Une remise de 10 % sur les frais de scolarité et les droits d'entrée sera accordée aux familles de 3 enfants inscrits à l'ISN. Pour les familles de 4 enfants, la remise est de 20 % sur les frais du plus jeune.
- En cas de retard ou défaut de paiement d'une ou plusieurs échéances, si malgré l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec accusé de réception, il n'est pas remédié à la situation dans le délai imparti, l'ISN sera en droit de radier le(s) élève(s) concerné(s) de la liste de ses effectifs. Le(s) élève(s) concerné(s) seront autorisés à reprendre leur scolarité l'année suivante à l'ISN sous réserve notamment qu'eux-mêmes, leurs représentants légaux (parents) ou les personnes qui en ont la charge soient parfaitement à jour de leurs obligations financières vis-à-vis de l'école.
- Aucun diplôme, transcription, recommandation, bulletin de notes ou autre document ne sera donné aux élèves pour lesquels les obligations financières n'auront pas été respectées.
- A défaut de paiement à l'échéance prévue, l'intégralité des sommes restant dues deviendra immédiatement exigible sans condition ni formalité préalable. L'ISN se réserve alors le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen de droit. Des intérêts de retard seront exigibles à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur le contrat d'inscription, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire (Art. L 441-6 du code du commerce) et viendront s'ajouter à la clause pénale et/ou à toute autre somme prévue contractuellement par la CCINCA.
- En outre, un tel retard emportera annulation immédiate et irréversible de toutes les réductions de prix qui auraient été consenties au client et entraînera la déchéance du terme ainsi que la passation du dossier au service contentieux qui procédera au recouvrement d'office de l'intégralité de la créance due par tout moyen de droit.
- Tous frais connexes à la procédure seront mis à la charge pleine et entière du débiteur, en sus des frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 58 euros.
- En cas de paiement, l'imputation des sommes se fera en priorité sur :
  - les frais de recouvrement,
  - les intérêts de retard,
  - le principal.

Les règlements dont le recouvrement est assuré par voie contentieuse seront affectés par priorité aux factures les plus anciennes.

- La CCINCA se réserve le droit de prononcer la résolution du contrat de plein droit du fait de l'inexécution de l'obligation de payer dans les délais requis, sans sommation, ni formalité.
- La CCINCA se réserve le droit d'opposer l'exception d'inexécution à un client qui a déjà fait l'objet de manquement à ses obligations contractuelles relatives au paiement sauf à ce qu'il procure à la CCINCA des garanties financières fiables ou un règlement comptant.
- Le service de ramassage scolaire est une facilité mise en place par l'ISN. L'inscription au ramassage scolaire se fait par la signature d'un contrat séparé qui régit notamment les conditions et les tarifs du service. Il est toutefois précisé qu'en cas d'annulation ou de cessation du contrat d'inscription à l'ISN pour quelque raison que ce soit, il sera automatiquement mis un terme au contrat de bus.
- Le contrat est établi en français, traduit en anglais, mais la langue du contrat est le français. En cas de discordance entre les deux langues, au niveau des traductions notamment, c'est le français qui prévaut.



## **REGLEMENTATION GENERALE ET DISCIPLINAIRE**

### **HARCELEMENT**

L'objectif de ce règlement est d'assurer aux élèves soutien, attention et sécurité (morale et physique) dans leur environnement scolaire, sans craindre d'être intimidé, brimé ou harcelé. Le harcèlement est antisocial et nuit à tous ; il est inadmissible et ne saurait être toléré. C'est seulement lorsque les élèves y auront été sensibilisés qu'ils seront en mesure de bénéficier pleinement de l'aide qu'offre l'ISN.

Le harcèlement se définit comme une conduite délibérément préjudiciable, répétée, et contre laquelle il est difficile pour les victimes de se défendre. Les principaux types de harcèlement sont:

- physique (coups, coups de pied, vols)
- verbal (écrit et/ou oral : injures, insultes, propos racistes)
- moral (propagation de rumeurs)
- envoi d'informations diffamatoires en version électronique (y compris photos) sur internet (World Wide Web) comme par exemple " Facebook, You Tube, MSN messenger, etc...

Les élèves sont encouragés à signaler immédiatement tout harcèlement dont ils seraient victimes eux-mêmes ou leurs camarades, à leur professeur principal ou à n'importe quel membre du personnel.

Les professeurs, les parents et le reste du personnel doivent être vigilants et réagir rapidement et fermement selon le règlement intérieur.

### **Application du règlement**

La procédure suivante sera appliquée en cas d'incident :

Si un cas est suspecté ou rapporté, l'incident doit être traité immédiatement par le membre du personnel qui en a eu connaissance.

Un rapport précis sera établi par écrit et remis à la Direction avec copie aux Principal(e)s de sections. Ceux-ci interrogeront tous les élèves concernés et rédigeront un rapport et le professeur principal sera tenu informé ainsi que les autres professeurs de la classe.

Les parents de la victime et de l'auteur seront informés.

Des sanctions nécessaires seront prises.

L'école mettra l'accent dans le programme scolaire sur la sensibilisation au harcèlement, durant les cours d'éducation civique, les périodes de "homeroom", et les assemblées, afin d'essayer de supprimer de tels comportements.

### **CONDUITE**

L'école a l'obligation d'assurer une atmosphère propice à l'étude et au respect d'une population multiculturelle. A ce titre, les élèves dont le comportement, la conduite ou l'attitude générale serait de nature à perturber le déroulement du programme, à exercer une influence négative sur autrui, ou encore à porter atteinte aux biens de l'école comme à ceux des tiers, seront sanctionnés.

Nous portons une attention particulière sur les points suivants :

- Le langage, la conduite, l'habillement et l'attitude doivent être décents et respectueux d'autrui à tout moment. Les insultes et obscénités ne sauraient être tolérées.
- Il est strictement interdit de se bagarrer dans l'enceinte de l'école, dans les bus, sur les terrains de l'ISN ou, d'une manière générale, durant toute activité organisée par l'école.
- Un élève surpris en train de voler ou abîmer un bien appartenant à l'école ou à autrui peut encourir des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou au renvoi.

- Il est interdit de mâcher du chewing-gum à l'intérieur des bâtiments, dans les bus, sur les terrains de l'ISN ou durant toute activité organisée par celle-ci.
- Chaque élève est responsable du respect des biens de l'école. Un élève qui dégradera ou détruira des biens de l'école ou d'autrui devra payer son remplacement ou sa réparation.
- Il est formellement interdit de venir à l'école avec un objet et /ou produit dangereux ou susceptible d'occasionner des blessures. Le personnel administratif ou les professeurs confisqueront tout objet et/ou produit qui, selon leur jugement, pourrait être considéré comme tel.

### **DISCIPLINE ET SANCTIONS (applicable aux élèves de Middle et High School)**

Tout manquement aux obligations des élèves, même mineur, y compris les agissements occasionnant des perturbations à la vie de la classe et, d'une manière plus générale, les agissements occasionnant des perturbations à la vie de l'école, peuvent donner lieu à des sanctions.

#### **Les élèves qui transgressent ces règles feront l'objet de la procédure disciplinaire suivante, selon la gravité des faits :**

- faire des excuses (à l'oral et/ou par écrit)
- réaliser un devoir supplémentaire
- exclusion ponctuelle d'un cours
- Session de réflexion pour mieux réfléchir et proposer des solutions sur le comportement perturbateur et/ou faire un devoir ou un exercice non fait

Tout comportement perturbateur est notifié sur Managebac auquel parents et étudiants ont un accès direct.

**En cas de retenue, les parents en seront notifiés. La présence aux retenues est obligatoire.** Toute absence sera sanctionnée par la suite.

#### **Manquements graves - sanctions disciplinaires :**

Les manquements les plus graves justifieront pour leur part la mise en œuvre d'une **procédure disciplinaire** à l'encontre de/des élève(s) qui en sera (ont) le/les auteur(s).

### **Drogues et Alcool**

La détention ou l'usage de drogues (substances réglementées) à l'école est strictement interdite. Tout élève détenant, consommant ou étant sous l'effet de drogues, sera renvoyé. Cette règle s'applique lorsque l'élève est dans l'enceinte de l'école, dans le bus ou participe à toute activité scolaire à l'extérieur de l'établissement, ainsi que toute sortie scolaire.

**Il n'y aura ni exception ni seconde chance.**

La possession et/ou consommation d'alcool à l'école, dans le bus ou durant les activités scolaires est également formellement interdite. Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion, voire le renvoi de l'élève.

Le Conseil de Discipline de l'école sera saisi à la demande du Directeur. Il peut ordonner une semaine d'exclusion pour se donner le temps de convoquer le Conseil.

#### **Le Conseil de Discipline est composé comme suit :**

- Le cadre éducatif de l'établissement (Chef d'établissement) ou son représentant ou un membre de la Direction qui préside ;
- Un ou plusieurs membres du corps enseignant de l'élève concerné ;
- Un membre du School Board
- Un représentant des parents peut être requis

L'élève concerné par de tels faits (avec ses parents ou son représentant légal), seront convoqués par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception 8 jours au moins avant la séance du Conseil de Discipline dans laquelle seront précisés les sanctions possibles :

- 1 – Avertissement
- 2 – Exclusion d'un ou plusieurs jours avec inscription dans le dossier
- 3 – Renvoi définitif.

La notification stipulera l'infraction au règlement, les moyens mis à disposition de l'élève pour se défendre (par une présentation écrite ou orale ou par n'importe quelle personne de son choix), et son droit de consulter son dossier scolaire.

Les parents, ou le représentant légal de l'élève en question pourront, si l'élève est mineur, être entendu à la demande du Directeur de l'établissement et du Conseil de discipline.

Le jour de la séance, l'élève sera invité à fournir toutes les explications qu'il jugera utiles pour permettre d'éclairer les débats.

Sur la base de ces explications, ou sur celles des parents ou du représentant légal, le Conseil de Discipline prononcera la sanction qu'il estimera justifiée, dans les 24 heures suivant le Conseil de Discipline :

- 1 – Avertissement
- 2 – Exclusion d'un ou plusieurs jours avec inscription dans le dossier
- 3 – Renvoi définitif.

La décision du Conseil sera notifiée à l'élève et à son représentant légal et confirmée par pli recommandé en précisant la procédure en cas de demande de recours dans les 24 heures qui suivent le Conseil de Discipline.

L'élève et, le cas échéant, son représentant légal, disposeront d'un délai de 15 jours à compter de la notification pour former appel auprès du Conseil d'autorité.

**S'il est fait appel, un Conseil d'Autorité sera organisé, composé des personnes ci-après :**

- Le Directeur général
- Les deux professeurs élus auprès des professeurs;
- Un autre membre du School Board n'ayant pas participé au Conseil de Discipline ;
- Un collaborateur permanent

Toute sanction sera notée dans le dossier administratif de l'élève. Dans le cas où un élève est exclu, la décision est définitive et une réinscription ne pourra pas être envisagée.

Le manquement au règlement au sein de l'école peut avoir lieu (en classe, dans les couloirs de l'école, dans la cour de récréation, sur les terrains de sport, etc) ou pendant des activités extérieures

tels que les sorties scolaires, excursions, voyages scolaires comme (MUN, voyages d'études) Les parents en seront avertis par Managebac et/ou par email, et des actions disciplinaires seront prises en fonction.

### **Manquements concernés :**

Ils concernent les atteintes aux biens et aux personnes ainsi que les manquements considérés comme "graves" aux obligations des élèves tels que, sans que la liste ne soit exhaustive :

- manque de respect et refus d'obéissance envers les professeurs et le personnel de l'ISN
- acte de violence verbale ou physique à l'encontre d'autres élèves et/ ou de toutes autres personnes présentes au sein de l'ISN
  
- vol et dégradation du matériel tant individuel que collectif
- refus systématique de l'élève de fournir un travail scolaire
- introduction d'objets dangereux tels que couteaux, pétards, fléchettes, cutters, briquets ...
- port d'insignes politiques, introduction dans l'enceinte de l'école de boissons alcoolisées, de produits nocifs, de stupéfiants, de revues à caractère raciste, antisémite, xénophobe, pornographique, d'incitation à la violence, et, d'une manière générale, susceptible de porter atteinte à la morale ou aux bonnes mœurs
- consommation de cigarettes à l'intérieur de l'établissement ou lors des sorties ou voyages scolaires
- toutes formes de tricheries ou de fraudes, notamment lors des examens ; tout acte de plagiat.
- usage erroné des ordinateurs qui va à l'encontre des valeurs de l'ISN (morales, éthiques, légales), diffusion et publication d'images et/ou commentaires qui incitent à la violence et qui sont de nature racistes, antisémites, sexistes, xénophobes, pornographiques et humiliant pour la personne. Pour les classes virtuelles et l'utilisation des outils informatiques en général : Il est formellement **interdit** de **prendre des photos ou de filmer les cours**. Les enseignants et les élèves connectés ont un droit à l'image qui doit être respecté par tous.
- **utilisation irrespectueuse ou frauduleuse** de l'outil informatique pendant les séances de cours virtuels (voir paragraphe sur les cours virtuels, p. )
- **Intégrité intellectuelle** : toutes formes de tricheries ou de fraudes, notamment lors des examens ; tout acte de plagiat.

L'ISN se base sur la philosophie de l'intégrité intellectuelle de l'IB

<https://esr.cscmonavenir.ca/files/2020/02/Int%C3%A9grit%C3%A9-intellectuelle-au-sein-de-IIB.pdf>

Peuvent être associées aux fautes graves toutes personnes encourageant ces délits.

## **QUESTIONS SCOLAIRES**

### **CONSEILS SCOLAIRES**

L'ISN aide les élèves de High School dans le choix de leurs cours des grades 9 à 12. Cette aide inclut un conseil concernant les conditions d'obtention du diplôme, l'entrée à l'Université ou au "College" ainsi qu'une préparation à la réalisation de leurs objectifs.

Parmi les aides spécifiques proposées :

1. Une assistance est offerte aux élèves des grades 9 et 10 dans le choix d'un programme scolaire individualisé approprié.
2. Pour les élèves des grades 10, 11 et 12, le conseil se concentre sur la formulation de projets réalistes. Les exigences du "IB" et des Collèges font partie du processus, de même que la programmation des divers examens.
3. Une bibliothèque de livres de références, de brochures universitaires et de fournitures de plans de carrière est disponible. Une partie de la collection comprend des publications de l'ISN telle que "Une introduction à l'IB" et divers guides Universitaires.
4. Les parents sont invités à prendre contact avec le « High and Middle School Principals, College Counselor, IB Coordinator pour tout avis concernant les progrès scolaires et les options de développement personnel ou de carrière scolaire.

### **CALENDRIER SCOLAIRE**

L'année scolaire est divisée en deux semestres. Le premier semestre commence début Septembre et finit fin Janvier, le second semestre commence fin Janvier et finit à la fin de l'année scolaire. Les bulletins de notes sont envoyés par courrier aux parents à la fin de chaque semestre et mis dans ManageBac (accès par code individualisé par famille)

Un calendrier détaillé est disponible à la réception de l'école et sur ManageBac. De plus, un "Bulletin d'information" est publié régulièrement et reprend toutes les dates importantes.

### **PROFESSEURS PRINCIPAUX**

Chaque classe a un professeur principal. Les élèves le rencontrent chaque matin pour les raisons suivantes : communication des informations, supervision des devoirs donnés par les professeurs, orientation et conseil, entretien individuel, appel, distribution des bulletins de notes, etc... Ce professeur est l'instituteur en Primaire ou l'un des enseignants en Middle et High School. Le professeur principal est le point de liaison essentiel entre l'école et la maison, tant au niveau scolaire, que personnel.

### **ORIENTATION**

Pour aider les nouveaux élèves des grades 6 à 12 à s'adapter plus facilement, un Programme d'Orientation est organisé avant le premier jour d'école. Ce programme peut inclure un test de placement, une interview et un choix de cours.

### **COURS DE SCIENCES**

Comme un laboratoire est à la disposition des élèves pour les cours de sciences, nous attirons l'attention sur l'ensemble des recommandations faites par le Ministère concernant la prévention d'accidents qui peuvent se produire lors du travail en laboratoire (Circulaire Ministérielle du 7

Décembre 1967). Les vêtements en polyamide, particulièrement en nylon, sont extrêmement inflammables et en cas d'incendie, le feu peut se propager instantanément à l'ensemble des vêtements. De même les projections d'acide sur le nylon font des trous dont les bords peuvent ensuite coller à la peau et ne peuvent être détachés qu'avec difficulté.

En conséquence, il est essentiel de s'assurer que les installations et les équipements de laboratoire sont conformes aux normes (cf. Circulaire n°93-306 du 26 Octobre 1993) et de mettre en place des conditions particulières à l'usage des laboratoires. Par exemple : chaque élève devra porter fermée une blouse de laboratoire en coton, à manches longues pendant les expériences. La responsabilité incombe totalement aux parents en cas de tout accident qui pourrait se produire lorsque les vêtements des enfants ne sont pas conformes aux normes de sécurité.

Une réglementation supplémentaire pour l'usage du laboratoire peut être mise en place par le Département de Sciences.

L'élève s'engage à respecter toutes les consignes de sécurité qui lui seront données par les professeurs, notamment sur le port de protections individuelles pour la manipulation des produits chimiques, et à ne pratiquer aucun mélange de produits de sa propre initiative.

Notation à l'ISN	Descriptifs
7	<p><b>Excellent. Tous les objectifs sont atteints</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réponse complète, très structurée, pertinente au travail demandé</li> <li>• Un travail complet, alliant sérieux et efficacité et répondant à tous les critères exigés</li> </ul>
6	<p><b>Très bien. Presque tous les objectifs sont atteints</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réponse complète et bien organisée</li> <li>• Un travail alliant sérieux et efficacité, répondant à presque tous les critères exigés</li> </ul>
5	<p><b>Bien. La plupart des objectifs sont atteints.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réponse pertinente au contrôle des connaissances</li> <li>• Une réponse généralement bonne et assez bien structurée</li> </ul>
4	<p><b>Satisfaisant. Certains des objectifs sont atteints.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réponse globalement satisfaisante au travail demandé</li> <li>• Une réponse correcte au travail demandé mais avec quelques erreurs ou lacunes</li> </ul>
3	<p><b>Réalisation faible. Peu d'objectifs sont atteints.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un travail superficiel et peu développé avec de nombreuses erreurs ou lacunes</li> <li>• Des réponses souvent inadaptées et un manque d'organisation dans la structure</li> </ul>
2	<p><b>Production très insuffisante. Les objectifs sont identifiés mais non atteints.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail ne répond pas aux critères exigés</li> <li>• Des erreurs de base, tant dans la structure que dans le contenu, parfois hors sujet</li> </ul>
1	<p><b>Aucun des objectifs n'a encore été atteint</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les idées sont très peu développées, le travail n'est ni clair ni convaincant et souvent hors sujet</li> </ul>

## EVALUATION ET NOTATION A L'ISN

A l'ISN, nous suivons la pédagogie en pratique dans l'enseignement international. Notre évaluation est basée sur des standards : ils sont référencés par des critères qui indiquent clairement les différentes étapes de l'évaluation. Les élèves sont évalués selon des critères et des descriptifs. Ces critères sont utilisés pour évaluer toutes les tâches d'évaluation effectuées par les élèves. Ils

permettent d'établir un bilan des compétences des élèves au niveau de la connaissance, la compréhension ou d'une aptitude spécifique déterminée par un critère particulier.

### **1. Critères clairs et précis**

Pour toutes les tâches d'évaluations sommatives, les élèves auront reçu à l'avance les objectifs et les critères écrits nécessaires à la compréhension du travail pour lequel ils seront évalués.

### **2. Notation**

Pour des devoirs qui ne nécessitent ni un pourcentage ni une notation numérique, des critères et des descriptifs apporteront à l'élève une directive/des objectifs à suivre. Le professeur utilise son expertise professionnelle pour attribuer la notation qui reflète le mieux la connaissance, la compréhension et la compétence des élèves.

### **3. Suivi de l'évaluation**

Les enseignants s'efforcent de rendre, suffisamment tôt le travail noté, de sorte que les élèves puissent réagir aux annotations. En cours, une partie de la leçon est consacrée au suivi de l'évaluation et pendant lequel le professeur partagera des exemples pertinents et édifiants. Il est conseillé aux élèves qui ne comprennent pas une notation qui leur a été attribuée de prendre rendez-vous avec le professeur concerné.

Tout devoir remis à un élève qui aura fourni un effort suffisant aura :

- a. Une annotation positive
- b. Une critique constructive liée aux critères d'évaluation permettant une amélioration dans le travail s'améliorer (les annotations liées à l'évaluation ne jugent pas, elles informent).

Dans certains cas, on peut proposer aux élèves de repasser l'épreuve ou de produire une tâche similaire. La nouvelle notation ne remplacera pas la première mais sera prise en considération lors du calcul de la note finale.

### **4. Devoir rendu en retard ou non rendu**

Lorsqu'un élève ne rend pas un devoir, voici la procédure:

- I.
- II. L'enseignant enregistrera un " L " (pour Late: retard) dans le carnet de notes
- III. Il sera donné à l'élève une nouvelle date butoir pour remettre le devoir et/ou l'élève devra rester après les cours au Homework Club (en étude) afin de compléter son devoir
- IV. Si le devoir n'est toujours pas rendu lors de la 2ème date butoir, alors le " L " sera maintenu dans le cahier de notes et un email ou courrier sera envoyé aux parents.
- V. Alors, le devoir sera noté d'un zéro.

### **5. Absence des élèves**

Il est important que les élèves rattrapent chaque travail qu'ils ont manqué lors de leurs absences dans un délai respectable.

Les élèves ont la responsabilité de se renseigner sur les devoirs qu'ils ont manqués. Ils peuvent le faire:

- En vérifiant ManageBac
- En demandant à leurs camarades de classe



- En contactant directement le professeur à l'école ou par email.

Si un élève est absent et ne présente aucune raison valable pour justifier un devoir non rendu dans le délai fixé par le professeur, il obtiendra alors un zéro. Si un élève est absent lorsque le devoir est ramassé, il est de la responsabilité de l'élève de donner le travail le jour de son retour, même si il n'y a pas de leçon avec son professeur ce jour-là. Les élèves peuvent également envoyer le devoir par email aux professeurs dans le respect du délai.

## **NOTATION-ACCOMPLISSEMENTS-EFFORTS**

Les élèves des grades 6 à 12 reçoivent leurs bulletins de notes à la fin de chaque semestre. Aucun diplôme, transcription, recommandation, bulletin de notes ou autre document ne sera donné aux élèves pour lesquels les obligations financières n'auront pas été respectées.

## **DEVOIRS A LA MAISON**

Les devoirs à la maison doivent être le prolongement du travail effectué en cours et doivent renforcer les concepts et savoirs qui ont été présentés en classe, tout en développant la capacité de chaque élève à planifier et à organiser son temps.

Les professeurs essaient de coordonner et de distribuer les devoirs à la maison de manière régulière tout au long de la semaine ; cependant, il incombe à chaque élève de rendre ses devoirs à temps et complets. Il est demandé à tous les élèves de tenir un agenda de leurs devoirs à la maison.

Les indications générales du temps de travail à la maison sont les suivantes :

Grade 6	1 heure par soirée en moyenne
Grade 7	1 heure et demie par soirée en moyenne
Grade 8	2 heures par soirée en moyenne
Grades 9/10	2 heures et demie par soirée en moyenne
Grades 11/12	3 heures par soirée en moyenne

## **EDUCATION PHYSIQUE**

Les élèves du Kindergarten au Grade 10 doivent assister à tous les cours d'éducation physique à moins qu'ils ne fournissent une note des parents ou d'un médecin les dispensant de cette activité pour un motif valable.

Tous les élèves (de Pre-Kindergarten à Grade 10) doivent porter la tenue de sport de l'ISN. Ces articles sont en vente à la réception de l'école (T-shirt, sweat-shirt et casquette pour le Primaire).

Les élèves se procureront dans le magasin de leur choix un jogging et un short bleu marine, ainsi que des chaussures de sport blanches.

Des douches sont à la disposition des élèves dans les vestiaires.

## **PASSAGE EN CLASSE SUPERIEURE**

Le passage d'un élève dans la classe supérieure sera basé sur l'avis des professeurs et des conseillers. La décision sera annoncée à la fin de l'année scolaire par la Direction étant rappelé que le Chef d'Etablissement demeure maître des inscriptions dans son école. Dans le cas où un élève ne serait pas admis en classe supérieure, le corps professoral et la Direction proposeront que l'élève redouble son année, change d'école ou recommanderont une autre solution.

Si un élève a échoué dans une matière, il pourra être exigé qu'il repasse cette matière, ou une matière similaire, au cours d'une session scolaire d'été dans une école accréditée, avant d'être réadmis en classe supérieure à l'ISN.

### **CONTROLE CONTINU**

Des contrôles continus obligatoires sont effectués. Toute absence non justifiée le jour du test sera sanctionnée par le professeur de manière à affecter défavorablement la moyenne de l'élève.

### **CENTRE D'EXAMENS**

L'ISN est centre d'examens les élèves qui présentent leurs examens d'IGCSE, Baccalauréat International (IB) et ceux du Bureau Associatif des Ecoles Royales de Musique (ABRSM) et NEA.

### **TUTORAT**

Il est parfois recommandé à un élève de suivre des cours de rattrapage dans une matière spécifique. Le tutorat est normalement envisageable après les cours pendant la semaine. Ses modalités doivent être mises en place avec le professeur concerné. Les professeurs de l'ISN peuvent servir de tuteur rémunéré uniquement pour leurs propres élèves et lorsque aucune autre personne qualifiée et disponible n'a été trouvée après des recherches en conséquence.

## **ECOLE SECONDAIRE**

### **SURVEILLANCE DES RESULTATS SCOLAIRES**

Une moyenne de 4.0 (sur une échelle de 7) est le minimum requis pour une réussite scolaire acceptable. Un élève dont la moyenne tombe en-dessous, ou qui est noté deux fois d'un 3 pendant une période donnée, sera soumis à une période probatoire.

Le cas d'un élève dans cette situation pendant deux semestres consécutifs sera revu par la Direction, qui considérera son renvoi. L'admission pour l'année suivante sera basée sur la ferme intention de l'élève d'améliorer ses résultats scolaires.

### **CHANGEMENT DE PROGRAMME**

Les programmes individuels sont élaborés après mûre réflexion, et tiennent compte de différents facteurs (recommandations, tests, entretiens et choix des parents et de l'élève).

Les changements doivent être réduits au minimum une fois que les cours ont débuté et peuvent survenir uniquement dans les conditions suivantes :

- Durant la première semaine de chaque semestre, un élève, parent, professeur ou tuteur peut en faire la demande, après avoir consulté le Principal et le Coordinateur IB.
- Un formulaire de "Changement de Programme", disponible auprès du Principal, doit être signé à la fois par le professeur concerné et par les parents.
- Après deux semaines, un élève peut changer de classe uniquement dans le cas de circonstances exceptionnelles et avec l'accord des professeurs et des parents.

## **CHARGE DE COURS**

Chaque élève des grades 9 et 10 doit avoir un programme complet, dans les limites fixées par les contraintes d'emploi du temps et de capacité de chaque élève.

L'IGCSE est un programme qui s'étend sur deux années, grade 9 et 10 dans lequel s'équilibrent des cours théoriques et des expériences pratiques. C'est une qualification reconnue au niveau mondial dans les écoles internationales. Les cours exploitent tous les aspects de l'apprentissage : le renfort des acquis, le travail d'équipe, les problématiques et leurs résolutions. Ce programme offre ce qu'il y a de meilleur en formation internationale, évoluant au rythme des changements en mettant systématiquement à jour son curriculum. Il est aussi une excellente formation de base pour les étudiants qui s'engagent ensuite dans le programme du BI.

Les candidats au Baccalauréat International ou au Certificat doivent s'inscrire pour six matières. Les candidats au diplôme doivent suivre les cours de Philosophie/Epistémologie, du mémoire ainsi que le programme CAS (Créativité, Action, Service). Ces trois composants sont obligatoires pour l'obtention du Diplôme du BI.

"Theory of Knowledge" (La Théorie de la Connaissance) est un des éléments essentiels du BI. Cela donne l'opportunité aux étudiants de développer leur esprit critique sur la connaissance, de rendre cohérentes et pertinentes la multitude d'informations rencontrées et de questionner les assertions au-delà de la connaissance elle-même. Cela permet aux étudiants de faire le lien entre les diverses connaissances des sujets étudiés au BI, leurs activités de CAS et leur mémoire

CAS est un acronyme pour "Créativité, Action, Service" et c'est un des éléments essentiels du diplôme du BI. Le CAS relève un double défi : celui d'épanouir les étudiants tout en les questionnant – l'apprentissage au travers de projets concrets aux conséquences réelles, et l'analyse de ces expériences. Le CAS tend à développer des étudiants qui ont une réflexion critique, qui sont désireux de relever des défis et qui prennent davantage conscience de leur rôle en tant que membres responsables de leurs communautés engagés envers les autres et leur environnement.

Le mémoire permet aux étudiants du BI de développer leurs compétences en matière d'apprentissage indépendant, de recherche et de composition. Il est demandé à chaque étudiant de rédiger un mémoire d'approximativement 4 000 mots. L'étudiant peut choisir un sujet qui l'intéresse parmi les matières enseignées dans le programme du BI. Les étudiants travaillent sous la direction d'un superviseur qui les guidera pour leur permettre de répondre aux exigences de la tâche.

Les candidats au Certificat doivent suivre les cours de thèse et rédiger un devoir appelé « Senior Thesis »

## **CREDITS**

Un crédit complet est accordé, à la fin de chaque année de lycée, lorsqu'un élève reçoit une note minimale de "3" pour une matière ou un travail équivalent, dans les cas suivants :

- Un crédit pour la réalisation de toutes les matières de l'IB, sauf les cours de Philosophie/Epistémologie qui sont cotés ½ crédit
- Un demi-crédit pour la réalisation de la thèse ou de « l'extended essay » (mémoire pour les grades 11 et 12)

## **EXAMENS**

Les examens de fin d'année pour les grades, 9 et 11 sont prévus en Mai/Juin. Des examens externes (IB et IGCSE) sont programmés courant Mai. La réglementation des examens est présentée préalablement aux élèves et doit être signée par eux.

## **CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME D'ETUDES SECONDAIRES**

Pour être diplômé et recevoir le Certificat de l'ISN, chaque élève doit obtenir un minimum de 22 crédits, établis sur les quatre années de lycée. Les exigences minimum par département sont :

Anglais /Français 1ère langue	= 4 crédits
Ou Anglais 2ème langue.	= 4 crédits
Mathématiques	= 3 crédits
Langues modernes	= 3 crédits
Sciences humaines	= 3 crédits
Sciences	= 3 crédits
Education physique	= 1 crédit (gain d'½ crédit par an)
Art dramatique	= 1 crédit
"Extended Essay"(mémoire) ou thèse	= 1 crédit (gain d'½ crédit par an)

## **COURS AVANCES**

Tous les sujets du Baccalauréat International sont considérés comme des Cours Avancés.

## **COURS INDIVIDUELS**

Les élèves intéressés par un cours ne faisant pas partie du programme standard peuvent demander à suivre un Cours Individuel. La proposition doit être soumise pour accord par l'élève et l'enseignant responsable au Principal ou à la Direction. Le crédit alloué sera alors déterminé par la Direction.

## **BACCALAUREAT INTERNATIONAL**

Le programme du Baccalauréat International se déroule sur deux années, pour des élèves âgés de 16 à 19 ans. Il propose une gamme de matières permettant d'acquérir les qualifications nécessaires pour l'entrée dans les universités de 70 pays. Il assure aux élèves de différentes cultures et langues une perspective intellectuelle, sociale et critique nécessaire pour leur avenir.

Les candidats à l'obtention du Baccalauréat International doivent choisir à la fois trois matières en option forte et option moyenne. Parmi ces matières, tous les élèves doivent choisir deux langues, une matière scientifique, les mathématiques et une matière en sciences humaines. Les élèves peuvent également choisir de préparer des certificats du BI individuellement, mais doivent opter quand même pour six matières.

Le Baccalauréat International requiert par ailleurs :

- une participation à des activités créatives, physiques et au service de la communauté (CAS),
- la rédaction d'un "Extended Essay" (mémoire) de 4000 mots, exigeant un travail individuel supervisé de manière appropriée,
- un cours de Philosophie/Epistémologie.

Tous les élèves inscrits pour les cours du Baccalauréat International doivent avoir l'approbation de leurs professeurs et du Coordinateur du BI. Un fascicule expliquant en détail le BI est disponible auprès du Coordinateur du BI, du Principal ou aux bureaux administratifs.

### **Cours en ligne :**

Des cours additionnels sont disponibles pour certains étudiants via Pamoja On-line Education. Ces cours ne remplacent pas les cours de l'ISN, mais viennent plutôt enrichir les choix de cours disponibles.

Ces cours additionnels couvrent différents centres d'intérêt incluant :

- Business and Management (Group 3).
- Information Technology in Global Society (Group 3).
- Philosophy (Group 3).
- Psychology (Group 3).
- Film (Group 6).

Les cours sont enseignés par des professeurs expérimentés du IB sous le contrôle rigoureux de l'IBO. Le Coordinateur IB de l'ISN rencontre les élèves qui utilisent les cours Pamoja On-line et s'assure que ces étudiants utilisent activement et efficacement le site.

### **SERVICE RENDU A L'ECOLE**

Certains élèves du lycée seront amenés à fournir un service à l'école pour une ou plusieurs périodes par semaine dans le cadre du Programme CAS (Créativité, Action, Service) du Diplôme du Baccalauréat International. Ces services peuvent inclure une assistance à la bibliothèque ou une aide dans la section Primaire ou bien en Middle et High School.

### **MEMOIRE**

La rédaction d'un mémoire est exigée pour tous les élèves qui ne sont pas candidats à la totalité du Diplôme du Baccalauréat International. Ce mémoire de 2,500 mots doit être rédigé au cours de l'année scolaire du grade 11 et doit être présenté en Octobre de l'année scolaire du grade 12. Un membre du corps professoral sera désigné pour assister l'élève dans la recherche et la réalisation de ce mémoire. Les sujets proposés doivent être approuvés par le Principal.

### **INSCRIPTIONS DANS D'AUTRES ECOLES**

Comme c'est le cas avec d'autres écoles internationales, ISN a une haute population d'élèves mobiles, avec des familles qui arrivent et qui partent chaque année pour raison familiale ou pour le travail. Notre personnel a une grande expérience et une expertise professionnelle concernant à la fois l'accueil de nouveaux élèves à l'ISN, et l'aide apporter à nos propres élèves pour qu'ils trouvent une place dans de nouvelles écoles lorsqu'ils décident de partir. Si un élève envisage de s'inscrire dans une nouvelle école, nous conseillons fortement aux parents de communiquer ceci à l'administration le plus rapidement possible, et nous travaillerons avec les parents et l'élève à préparer le dossier d'admission pour la nouvelle école. Ceci peut être particulièrement important lors d'une demande d'inscription dans une école sélective, où l'élève devra sans doute se préparer à passer un examen d'entrée, comme le SSAT ou le CE exam. Dans le cas où l'élève devra passer un examen d'entrée, merci de contacter l'administration afin de mettre en place les mesures nécessaires.

### **LES VISITES D'ANCIENS DANS L'ECOLE**

La visite d'anciens élèves peut avoir lieu pendant l'heure du déjeuner avec la permission du Principale du Primaire et du Secondaire si l'espace et le calendrier scolaire le permettent (par exemple : pas de visites pendant les périodes d'examen). Les requêtes doivent être faites par écrit au

moins trois jours en avance. Les élèves-visiteurs devront porter constamment sur eux un badge de visite, et ils seront confiés à un élève qui sera responsable de leur sécurité en cas d'une évacuation d'urgence. Avant la visite, les parents doivent compléter et retourner une attestation d'assurance, disponible sur demande à la réception.

## Charte de nos classes virtuelles

### Avant les cours

- Avoir un iPad ou un ordinateur chargé pour accéder à "Zoom" ou à défaut un smartphone - si des restrictions d'utilisation ont été préalablement mises en place, merci de les lever pendant la durée du cours en ligne au cas où les élèves souhaiteraient accéder à des applications nécessaires pour le cours

*Les parents sont encouragés à aider leurs enfants à se connecter à la plateforme en cas des difficultés.*

*Bien écrire votre nom complet dans votre session afin que nous puissions faire l'appel*

- Assurez-vous que vous êtes dans un endroit calme et isolé, cela vous aidera à vous concentrer
- Soyez habillé de manière appropriée pour l'apprentissage en ligne et les sessions en direct (pas de pyjama s'il vous plaît)
- Être bien préparé avant le début de la leçon (petit-déjeuner / déjeuner pris, pas de collation pendant la session, être allé aux toilettes avant la leçon...)
- Avoir du papier ou un carnet ainsi qu'un stylo pour prendre des notes
- Tout autre matériel spécifique tel que matériel de mathématiques, manuels scolaires, etc. sera précisé par l'enseignant au début de la leçon
- **Tous les téléphones doivent être éteints pendant les sessions en direct**

### Pendant les cours

- Respecter l'emploi du temps quotidien
- Les élèves doivent être présent et à l'heure pour toutes les sessions en direct avec les fonctions de la caméra en "ON". Se connecter 5 minutes avant le début des cours.
- Enregistrer, filmer les sessions est strictement interdit. Ni les parents, ni les élèves, ne doivent prendre photo ou filmer pendant les cours afin de respecter la vie privée des enseignants et des élèves
- Les élèves de la maternelle et CP doivent avoir un parent présent à proximité
- Les élèves à partir de CE1 doivent être dans un espace calme et isolé pour apprendre à travailler de manière autonome
- **Les parents sont priés de ne pas intervenir en classe**, sauf si l'enseignant le leur demande. Il s'agit notamment d'aider les élèves à répondre aux questions, à résoudre des problèmes, etc.



### Après les cours

- Assurez-vous de quitter la salle de classe en fermant votre fenêtre Zoom
- Consulter votre emploi du temps pour vous rendre à votre prochain cours

### RAPPELS

Il est formellement **interdit** de **prendre des photos ou de filmer les cours**. Les enseignants et les élèves connectés ont un droit à l'image qui doit être respecté par tous.

Les liens vers les salles de classe virtuelles sont réservés aux participants inscrits de cette classe. **Ne partagez pas les liens vers les salles de classe virtuelles avec des personnes qui ne sont pas inscrites à la classe**. Tout partage de lien avec des personnes non inscrites à la classe entraînera une suspension immédiate de l'élève.

De même tout **élève qui perturbe sa classe** ou se permet d'aller sur une classe qui n'est pas la sienne pendant la journée, **sera immédiatement suspendu** pour une durée d'une semaine et sera compté comme absent.